

LE TRANSPORT SCOLAIRE : ON A RATÉ LE COCHE !

En décembre 2009, la Société régionale wallonne du transport scolaire (SRWT) publie une note en vue d' « améliorer » le fonctionnement du transport scolaire¹.

Quatre ans plus tard, la FAPEO continue à s'inquiéter de l'impact de l'application de cette note sur les parents, les enfants et sur l'environnement.

Loin d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité du transport des élèves², la note visait surtout à limiter les coûts financiers de la Région wallonne, et ce, aux dépens nos enfants.

Le nombre d'enfants ayant droit au transport scolaire a été limité. Parmi ces enfants qui doivent se « débrouiller autrement » (trajets à pied ou en voiture, lignes publiques...), on notera, entre autres :

- Les enfants qui habitent à moins d'1 km de leur école ou d'un arrêt d'une ligne publique ;
- Les enfants dont le trajet en ligne publique est limité à une correspondance (voire deux si cela s'avère nécessaire) ;
- Les enfants dont le délai d'arrivée avant les cours ou de reprise après les cours – via un transport en ligne publique - ne dépasse pas 50 minutes, etc.

Ces mesures valent pour les enfants de tout âge (à partir de deux ans et demi !) et de tout type d'enseignement sauf, lorsque la SRWT estime *que le handicap de l'enfant est « suffisamment » lourd ou que le parcours pédestre est « suffisamment » dangereux³* pour pouvoir bénéficier du transport scolaire !

Au-delà de ces incohérences, la législation du transport scolaire s'encombre de complexité et de **lourdeurs administratives** (appel d'experts, envoi de formulaires x, y ou z, envoi par recommandé...) qui n'ont de cesse de faire fuir les parents qui ne cherchent même plus à savoir si leur enfant a droit ou non au transport scolaire.

Et qu'en est-il des **familles plus précarisées** ? Une fois de plus, ce sont les enfants des milieux défavorisés qui pâtissent de ces nouvelles normes : absence de voiture, impossibilité pour les parents d'amener leurs enfants à l'école (de payer le bus pour les accompagner par exemple), incompréhension des règles et des nouvelles normes, etc.

¹ Les élèves ont droit au transport scolaire lorsqu'il n'y a pas de transport public suffisamment proche et bien organisé pour se rendre dans l'école la plus proche, « répondant au caractère choisi et proposant l'orientation d'études choisies, à savoir l'option de base pour l'enseignement ordinaire, le type, la forme et le métier pour l'enseignement spécialisé » (Directive 2013-2014 relative à l'organisation du transport scolaire).

² Le Groupe de travail Inter-réseaux sur le transport scolaire a recueilli de nombreux témoignages sur son site www.transportscolaire.be.

³ La dangerosité doit être prouvée par les parents, avec expert.

Un récent rapport de l'ICEDD⁴ sur ces nouvelles normes de prise en charge a de plus montré que ces enfants qui « habitent trop près », depuis la norme des 1 km, sont conduits en voiture à l'école (et non à pied ou à vélo). **En termes de mobilité et d'écologie, c'est clair : on a raté le coche !** D'autres moyens de transport pourraient être envisagés mais une organisation alternative du transport scolaire - par les écoles, les internats ou des organismes privés - est aujourd'hui impossible (officiellement en raison d'une prétendue concurrence déloyale envers les autres écoles ou le transporteur public wallon (TEC) ; officieusement pour un protectionnisme à peine masqué de ce même transporteur).

Le rapport se conclut sur des recommandations (soutenues par la FAPEO depuis longtemps) :

- **Assumer en communiquant mieux** : informer sur la présence de ligne publique, plutôt que « remettre » en ligne publique, mieux communiquer sur les démarches, etc.
- Réduire la distance entre le domicile et l'arrêt à **500 mètres**.
- **Aucune correspondance**.
- Prévoir une distance entre l'arrêt et l'accès de l'école inférieure à **50 mètres**.
- Stimuler et promouvoir **l'accompagnement** aux abords de l'école.

Une seule de ces propositions a réellement été retenue par le Ministre Philippe Henry : l'ICEDD va rédiger un folder pour mieux expliquer le transport scolaire.

À nouveau, ce sont les familles qui souffrent de ces normes : sécurité des enfants piétons ? Absentéisme par manque de solution de transport ? Augmentation des frais (déplacements en voiture) ? Trajets interminables ? Conciliation vie professionnelle-vie familiale (faut-il que les parents arrêtent de travailler pour conduire leurs enfants à l'école) ?

Les normes de prises en charge du transport scolaire provoquent le mécontentement du monde associatif. **Mais rien – ou presque – ne bouge !** Cela dit, les choses bougeraient sans doute plus facilement si les décideurs politiques parvenaient à se mettre dans la peau des familles les plus démunies. En effet, quel parlementaire accepterait de mettre son enfant de deux ans et demi sur une ligne publique ?

La FAPEO s'étonne du **manque d'écoute de la SRWT et de cohérence entre les politiques**. La note, en l'état, témoigne d'un manque de considération des réalités de terrain (adaptation envisageable pour les élèves du fondamental et ceux du secondaire) et de concertation des instances décisionnelles qui gravitent autour de l'école (de l'enseignement, de la jeunesse, de l'ONE). Nous comptons bien relancer les prochains élus sur ce sujet pour que – pour une fois – on fasse passer les besoins des enfants avant des considérations purement budgétaires.

L'équipe de la FAPEO

⁴ L'ICEDD : Institut de Conseil et d'Étude en Développement Durable.